

St-Stanislas, le 25 octobre 1999.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'EAU ,

La gestion de l'eau au Québec, conflit d'usage.

PAR « LES AMI-E-S DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN ».

Messieurs et mesdames les commissaires,

« *Les ami-e-s du Parc de la rivière Batiscan* » est un groupe de citoyens qui s'est spontanément formé, suite à l'annonce que le ministère de l'environnement du Québec, avait autorisé la construction d'un barrage privé sur la rivière Batiscan, en plein cœur d'un Parc intermunicipal créé il y a 20 ans. Le tout sans aucune audience publique et sans que la population ait un accès réel aux plans et aux études déposées. Nous avons sollicité d'être entendus par votre commission, puisque nous croyons que ce que nous affrontons comme problématique dans notre combat, rejoint pour une grande part votre champ d'enquête et d'intérêts.

La rivière Batiscan peut être à juste titre considérée comme une rivière patrimoniale du Québec. Sa situation géographique en a longtemps fait une voie de passage pour diverses communautés autochtones, et le Parc de la Batiscan est d'ailleurs considéré comme un site à haut potentiel archéologique. Au 19^e siècle, la Compagnie Price construisait un barrage et un moulin à scie aux Chutes à Murphy et un village s'y édifiait. On peut encore y apercevoir des ruines, qui seraient inondées par le projet de barrage actuel. Et en 1979, les municipalités de St-Narcisse, Ste-Geneviève et de St-Stanislas, avec l'aide de M. René Lévesque, créaient un Parc Intermunicipal pour préserver et aider à faire connaître les nombreux atouts de cette portion de rivière. À mi-distance de Montréal et de Québec, la rivière Batiscan offre encore des chutes et des rapides sauvages, un environnement vierge, qui font la joie des pêcheurs, des kayakistes et de tous les amoureux de la nature. De tels sites se font extrêmement rares en plein cœur du Québec!

Le projet de barrage privé de Boralex soulève donc un véritable **CONFLIT D'USAGE** pour cette rivière. D'une part il y a une compagnie privée, à la recherche normale de profits pour ses actionnaires, qui a réussi à mettre la main sur le lit de la rivière et sur ses droits hydrauliques. La rivière Batiscan, de part sa place dans l'histoire du Québec, est un endroit où il est encore possible de retrouver des traces des droits seigneuriaux, si bien qu'on peut y être **PROPRIÉTAIRE** du lit de la rivière. La compagnie Price avait vendu ses droits en 1986 à la Corporation du Parc de la Batiscan, (organisme sans but lucratif chargée de l'administration de ce territoire, financé en partie par les municipalités et le gouvernement du Québec.

...2

Dans le contexte de la politique des petites centrales, ces droits valent maintenant une fortune. Plusieurs compagnies se sont montrées intéressées à les acquérir, ou à s'associer économiquement avec ceux qui les possèdent, de façon à pouvoir y développer son potentiel hydroélectrique. Ce qu'a finalement fait Boralex, filiale du groupe Cascades.

Arguant du caractère privé de ce projet, construit sur des terrains privés, par une compagnie privée, et sur un lit de rivière privé, on a tenté de dénier au public l'accès à l'information, et cela malgré nos demandes à la Commission du même nom. Les kayakistes se sont faits imposer des restrictions importantes à l'accès et l'usage de la rivière. Des journalistes en ont été expulsés. Un projet de barrage mené par une compagnie privée jouit de « priviléges » que n'aurait pas une société publique. Le simple citoyen lui, se retrouve bien démunie pour défendre ses points de vue...

Pour nous, l'eau, tout comme l'air, est une richesse publique, et aucun particulier ne devrait pouvoir s'en emparer pour son usage exclusif.

Nous ne voulons pas retourner à l'âge de pierre et savons qu'il faut parfois construire des barrages. Mais les rivières, l'eau, les chutes qui seront utilisées pour ce faire, appartiennent à tous. **L'eau est un bien commun, qui n'est pas sans limite.** La décision de transformer une rivière, de détourner ou d'assécher ses chutes, ne devrait en aucun cas être prise à des fins privées. Les dividendes économiques créés par un tel ouvrage, devraient être partagés par tous, plutôt que par une infime minorité. Et cela, seulement après un large débat public où tous les documents nécessaires seraient déposés dans les municipalités concernées, pour consultation. De par notre propre expérience, cela aurait évité bien des pertes de temps, bien des rumeurs ou de fausses affirmations. Le débat public aurait été plus sain, et moins déchirant. Le secret n'aide pas la démocratie, ni le citoyen.

Le projet de Boralex que nous combattons soulève de nombreuses questions sur les plusieurs sujets.

-La politique des petites centrales, naguère décriée par le Parti Québécois, mais qui aujourd'hui semble avoir enterré les recommandations de la Commission Doyon.

-La privatisation partielle et déguisée d'un bien public comme Hydro-Québec. - La privatisation de sections complètes de rivières, qu'on détournent, assèchent, pour le seul bénéfice de quelques actionnaires de compagnies.

On détruit irrémédiablement des richesses naturelles qui ont mis des centaines d'années à se former, et cela pour le bonheur bien éphémère de quelques portefeuilles, souvent déjà bien garnis.

L'immense majorité de la population se retrouve dépossédée de sites naturels incroyables, qui ont souvent fait partie de l'histoire et de la culture de leur région. Nos grands-parents ont connu pour la plupart des rivières impétueuses aux chutes prétendument indomptables. Nos petits enfants risquent de ne connaître que des bassins artificiellement créés. Après la drave, le Pédalo!

Si on laisse la porte ouverte aux entrepreneurs, chaque chute, chaque dénivelé de rivière, aura une valeur économique à court terme, et les citoyens se retrouveront complètement débordés et impuissants à empêcher ces projets, enrobés qu'ils sont d'un langage de « développement local », et promus par de puissants intérêts économiques...

Nous nous battons pour préserver les chutes de la Batiscan, le caractère sauvage et naturel de ce cours d'eau, qui est le joyau naturel du Parc du même nom. **Mais notre lutte dépasse le caractère régional. Elle s'inscrit dans un large débat national sur la privatisation de plus en plus poussée de nos ressources naturelles, comme l'eau et la forêt.** Comme québécois nous avons aussi une responsabilité particulière, dans le monde, vis-à-vis l'eau. Nous avons la chance d'être choyés par la nature en ce domaine, contrairement à de plus en plus de régions de la planète. L'eau sera un des grands enjeux du 21^e siècle. Comme peuple, nous sommes parmi les plus importants fiduciaires de cette ressource, et nous devons l'utiliser de façon responsable. Il s'agit clairement d'une responsabilité COLLECTIVE et qui ne peut en aucun cas être subordonnée aux impératifs financiers d'actionnaires de compagnies privés.

Et il n'y a pas que l'environnement qui soit en jeu, et ce ne devrait d'ailleurs pas être ce seul ministère qui soit chargé d'autoriser ou non un projet de barrage sur une rivière. Dans le cas de Boralex, aucune étude sur la **SÉCURITÉ PUBLIQUE** n'a été déposée ni exigée par les autorités!

Pourtant, le président de la Commission d'enquête sur le déuge du Saguenay, M. Roger Nicolet a bien soulevé le danger de la prolifération de petits barrages privés sur les rivières. Il a démontré qu'à défaut de pouvoir contenir des crues exceptionnelles, leur présence même risque de provoquer des refoulements susceptibles de couper des routes, de noyer des quartiers ou de détruire des écosystèmes importants. Comme cela fût le cas à Chicoutimi. Il a aussi dénoncé l'incohérence du gouvernement, entre un ministère de l'environnement responsable de la Loi des eaux et de la sécurité des barrages et un ministère des ressources naturelles qui préconise et encourage la multiplication d'ouvrages sur les cours d'eau du Québec.

Et il a déconseillé de construire des barrages « à la queue leu leu ». C'est pourtant ce que Boralex veut faire, un barrage privé à St-Stanislas, 4 km en amont du barrage actuel d'Hydro-Québec à St-Narcisse.

Quelles seront les conséquences, pour la sécurité publique, d'un barrage qui rehaussera le niveau de la Batiscan de 7.5 mètres à la hauteur de la Chute des Ailes ? Au printemps, la Batiscan joue bien souvent des tours à ses riverains et a déjà causé d'importantes inondations. Qu'en sera-t-il avec 2 chutes en moins, plus de 33,000 mètres de berges inondées et un tel rehaussement du niveau de la rivière ? Lors de notre assemblée publique du 21 septembre, des cultivateurs riverains sont venus exprimer leur préoccupation à cet effet. La population du village de St-Stanislas est en droit d'exiger que des études soient faites à ce sujet. Pourtant, le ministère de l'environnement, dans le certificat d'autorisation qu'il avait délivré, n'abordait aucunement la question de la sécurité publique. Ce n'est probablement pas de sa juridiction. Et ce n'est sûrement pas celle de Boralex !

Comme citoyens, à qui devons-nous nous adresser quant un projet de barrage privé peut menacer notre sécurité ? S'il menace la faune, nous savons à qui nous diriger. Et on exige minimalement des promoteurs que le ministère de l'environnement donne son accord. Mais s'il menace nos biens, nos terres, nos routes et notre sécurité ? Qui exige quoi que ce soit des promoteurs à cet effet ? Personne, à ce qu'il nous semble présentement...

La commission Doyon, la Commission Nicolet, toutes deux financées par les citoyens du Québec, ont vu la majorité de leurs recommandations ignorées. Appliquées, elles auraient empêché le projet de barrage privé de Boralex que nous combattons. Nous n'aurions pas été entraîné dans un épuisant conflit pour défendre le droit d'accès du public à une des plus belles portions de rivière du cœur du Québec. Nous nous battons pour la sauvegarde d'une des dernières chutes qui reste dans une région qui a été largement marquée par le développement hydroélectrique privé et « sauvage ». Nous défendons la vocation première du parc de la Batiscan, qui est de protéger un patrimoine naturel unique, facilement accessible à tous et toutes.

Nous considérons que l'eau qui traverse ce Parc ne peut être privatisée, quel que soit les artifices légaux utilisés. L'eau est un bien public, comme les rivières. Un millionnaire ne devrait pas pouvoir acheter le lit d'une rivière et décider de la harnacher à des fins lucratives privées. L'argent et l'appât du gain ne devrait pas pouvoir détourner les fins d'un Parc public, ni de ceux chargés de l'administrer. **Mais l'actuelle politique des petites centrales ouvre toute grande la porte à ces détournements de vocation. Elle expose tout le Québec à de graves conflits d'usage entourant l'utilisation de ses cours d'eau.**

...5

Dans ce conflit entre citoyens et actionnaires, « Les ami-e-s du Parc de la Batiscan » ont fait un choix. Celui du citoyen conscient de la valeur collective et patrimoniale des cours d'eau et de l'obligation morale que nous avons de les préserver le mieux possible. L'eau qui coule dans le Parc de la Batiscan ne devrait pas être considérée comme pouvant appartenir et ne servir que les intérêts d'un petit groupe. Aucune rivière ne devrait pouvoir appartenir à Boralex ou à qui que ce soit.

En conséquence nous proposons que votre commission recommande :

- Que les résidus des droits seigneuriaux sur les lits des rivières soient définitivement abolis et que le lit de toute rivière soit du domaine public.
- Que la politique des petites centrales privées soit abrogée et que seule Hydro-Québec puisse procéder à de tels ouvrages.
- Que dans tout projet de construction de barrage sur une rivière du Québec, la population soit consultée, et que TOUS LES PLANS ET DOCUMENTS soient obligatoirement déposés dans les municipalités concernées, pour fins de consultation. Et cela, tant du point de vue environnemental que de sécurité publique.

Nous espérons que les travaux de votre commission trouveront de meilleurs échos que ceux des commissions citées préalablement. Comme citoyens vous pouvez nous être d'un grand secours, vos travaux étant un exercice démocratique important. Seule une commission publique comme la vôtre peut nous entendre. Nous en avons grand besoin.

Merci de nous avoir accueillis.

Anne-Marie Lafontaine
Pour « Les ami-e-s du Parc de la Batiscan »
C.P. 7 St-Stanislas, P.Q. G0X 3E0
Téléphone(418) 328-4619
Courriel: batiscan@globetrotter.net